



Succession après remariage

Par yanyol

Bonjour,
les loyers de maisons dont on ne possède que l'usufruit, après donation à ses enfants, entrent-ils dans la communauté d'un remariage (première épouse décédée)
dans l'attente d'une réponse merci
cordialement

Par mimi493

C'est un revenu comme un autre, amha